DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement
d'Etampes
Canton d'Arpajon

N°	2025	035

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOISSY-SOUS-SAINT YON

DATE DE CONVOCATION **14 mars 2025**	L'an deux mille vingt-cinq
DATE D'AFFICHAGE **26 mars 2025**	Le vingt mars à 20 heures 30,
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 18 VOTANTS : 24	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PICHON, Maire. **Etaient présents :** M. PICHON Jean–Marc – Mme MOUNOURY Aurélie – M. IBOUADILENE Francis – M. LOURS Xavier – Mme COURTOIS Cécile – M.GAUTHIER Dominique – M. DA SILVA Frédéric – M. REYNAUD Max – Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédérick – Mme BLAIZE Sophie – M. LAURENT Eric – Mme PEDRONO Anne-Marie – M. LION Robert – M. FAUCHÉ Fabien – Mme COLLIN Monique – M. CHAMPION Patrick – Mme HEMON Alexandra. **Absent(e)s représenté(e)s** : Mme CAZADE-SAADA Claire – Mme MOAL Sylvie – Mme BONNASSEAU Patricia – M. GOFF Jullian – M. TISCHENBACH Thierry – M. DORIZON Maurice. **Absent(e)s non représenté(e)s** : Mme LEROMAIN Nadège – Mme BILIEN Carine – Mme SCACCHI Anne. Monsieur FAUCHÉ Fabien a été désigné secrétaire de séance.

ATTRIBUTION DU FORFAIT COMMUNAL A L'ECOLE PRIVEE SAINT-THOMAS BECKET POUR L'ANNEE 2025

Madame Mounoury expose,

Selon l'article L 422-5 du code de l'Education, les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat des établissements d'enseignement privé doivent être prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

La ville de Boissy sous Saint-Yon, par le biais du forfait communal, participe donc financièrement au fonctionnement de l'école privée Saint Thomas Becket. Cette contribution versée par la ville est calculée en fonction de nombre d'élèves Buxéens inscrits à l'école à compter de la petite section et du coût moyen des élèves scolarisés dans les écoles publiques de la commune.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012 relative aux règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat,

Vu la délibération du 28 mars 2024 portant autorisation de signer la convention tri-annuelle permettant le versement du forfait communal à l'école Saint-Thomas Becket,

Publié le : 06/06/2025 09:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Boissy-sous-Saint-Yon
https://www.intramuros.org/boissy-sous-saint-yon/documents_administratifs/31861

Vu les effectifs déclarés par l'école le 26/09/2024,

Considérant que le versement du forfait communal aux écoles privées sous contrat doit correspondre au coût d'un élève du public de la commune en maternel et en élémentaire conformément aux règles de prise en charge fixées par la circulaire de 2012,

Après avis favorable de la Commission Animation du Territoire du 14 mars 2025,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré,

À la majorité absolue (4 votes contre : M. LION Robert, Mme CAZADE-SAADA Claire, Mme BLAIZE Sophie et M. GAUTHIER Dominique),

APPROUVE l'inscription budgétaire au chapitre 65 et au compte 6574 du versement du forfait communal à l'école privée Saint Thomas Becket selon la convention approuvée par délibération le 28 mars 2024 à hauteur de 46 000 €.

Pour rappel, la contribution par élève se répartit ainsi :

- ✓ Elèves Buxéens des classes maternelles : 1 378.74 € / élève,
- ✓ Elèves Buxéens des classes élémentaires : 695.77 € / élève.

Le Maire

Jean-Marc PICHON



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100856-20250320-DEL2025-035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Publié le : 06/06/2025 09:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Boissy-sous-Saint-Yon
https://www.intramuros.org/boissy-sous-saint-yon/documents_administratifs/31861